

RÉPUBLIQUE FRANCA LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRA

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Recu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le 27/04/2022 ID: 030-213000037-20220427-DCM202227-DE

DÉPARTEMENT DU G **COMMUNE D'AIGUES MORTES**

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf: DCM/2022-27/7.1/14-04

	re de membr conseil muni	
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	28

Date de la convocation : 07-04-2022 Notifiée aux élus le : 07-04-2022 Date de l'affichage: 07-04-2022

SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt et un. Le QUATORZE AVRIL À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS: Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAULLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION: Christine DUCHANGE à Andrée DAMOUR, Alain BAILLIEU à Gilles TRAULLET, Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU à Christian GROUL, Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN, Cédric BONATO à Joachim RAMS, Maryline POUGENC à Joachim RAMS.

ABSENT NON-REPRESENTÉ: Stéphane PIGNAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphanie PIERRON

OBJET:

PARKINGS - REVERSEMENT AU **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

À la suite des arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2022 de la commune,

Vu les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'instruction comptable applicable aux services publics à caractère industriel et commercial (SPIC),

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les montants à reverser, à titre exceptionnel, compte-tenu des recettes de l'exercice antérieur, vers le budget principal de la Commune, pour l'exercice 2022 :

Budget annexe Parkings

363 323, 00 €

Les crédits de ce reversement font l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2022 de la commune, voté lors de ce conseil municipal en date du 14 avril 2022.

De dire que les modalités de ce reversement seront les suivantes :

Versement du Budget annexe des Parkings vers le Budget principal de la Commune :

100 % courant 1er semestre 2022 soit

363 323.00 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,

- Approuve le versement de 363 323,00 € du Budget Annexe Parkings vers le Budget Principal de la Commune :
- Autorise le Maire à signer tout acte d'exécution relatif à cette affaire.

Hôtel de Ville - Place St Louis 30220 AIGUES MORTES Tel. 04.66.73.90.90. Fax: 04.66.53.86.09

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

ID: 030-213000037-20220427-DCM202227-DE

Affiché le 27/04/2022



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 27 avril 2022

Le Président de séance, Pierre MAUMÉJEAN Maire d'Aigues-Mortes



RESULTAT DU VOTE:

	PARKINGS – REVERSEMENT AU	Pour :		Majorité municipale, C. BONATO, M. POUGENC, J. RAMS
		Contre:	0	Néant
		Abstention :	2	O. BERTAND, C. VANDERBISTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication